

Auch, le 19 mai 2011

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retard de dépôt Dossiers PAC – Campagne 2011

La Direction Départementale des Territoires du Gers vous informe que la date limite de dépôt des dossiers PAC était le 16 mai 2011.

Les agriculteurs peuvent toutefois déposer leur dossier avant le 10 juin 2011, une réduction de 1% sur le montant de leurs aides sera alors appliquée par jour de retard, à compter du 17 mai 2011.

Au-delà du 10 juin 2011, aucun paiement au titre de l'aide découplée liée aux DPU, des aides couplées, dont les aides de soutien spécifique, des ICHN et des aides agroenvironnementales, ne pourra être réalisé. Les DPU ne seront pas activés.

Contact Presse :
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68.- Fax. 05.62.05.47.09